

Dotation à la direction générale

Le 5 mai dernier, le directeur général du Cégep, monsieur Jacques Roussil, informait la communauté du CVM qu'il quitterait le Cégep au cours de l'automne prochain. Le Collège doit donc entamer le processus de dotation à la direction générale.

Le conseil d'administration a adopté l'échéancier et la procédure de sélection suivante :

18 juin 2008	Adoption des critères d'admissibilité, du profil et nomination des membres du comité de sélection lors d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
16 août 2008	Ouverture du concours
28 août 2008	Fermeture du concours
Du 29 août au 25 septembre 2008	Sélection
1 ^{er} octobre 2008	Nomination du directeur général ou de la directrice générale lors du conseil d'administration

Modification à la structure administrative

Centre d'éducation physique et de sports (CEPS)

Le conseil d'administration a adopté le projet de dynamisation du Centre sportif, soumis par la Direction générale et mené en concertation avec la Direction des études, la Direction des services aux étudiants et la Direction des finances et des entreprises autofinancées.

L'objectif du projet est de centraliser la gestion du Centre sportif par l'entremise d'un gestionnaire unique. Ce gestionnaire relèvera de la Direction générale et devra assurer le développement des trois volets du Centre (enseignement, vie collégiale et services à la population) et aura comme mandat d'assurer la conciliation des besoins des utilisateurs et l'amélioration continue du fonctionnement. Le Département d'éducation physique sera un collaborateur essentiel dans la réalisation du projet.

Service de la reprographie

Le service de la reprographie relèvera désormais de la Direction des communications et des affaires corporatives et la gestion en sera confiée à un agent d'administration.

En plus des tâches liées à la reprographie et aux droits d'auteurs, l'agent d'administration aura la responsabilité d'assurer la gestion des productions imprimées tout au long de la chaîne graphique.

Gestion du personnel cadre et de gérance

En raison de cette modification administrative, le conseil exécutif a autorisé la création des deux postes suivants :

- Coordonnatrice ou coordonnateur au CEPS
- Agente ou agent d'administration à la Direction des communications et des affaires corporatives (reprographie et atelier de graphisme)

Le comité exécutif a également confirmé la nomination de trois comités de sélection afin de pourvoir aux postes suivants :

- Coordonnatrice ou coordonnateur au CEPS
- Agente ou agent d'administration à la Direction des communications et des affaires corporatives (reprographie et atelier de graphisme)
- Adjointe ou adjoint administratif à la Direction des services aux étudiants

Le Collège procédera sous peu à la désignation temporaire d'une personne chargée d'assurer la gestion intégrée des activités et services du CEPS jusqu'à la nomination de la coordonnatrice ou du coordonnateur.

Budget de fonctionnement 2008-2009

Contexte et faits saillants

Après une baisse de la population étudiante dans les dernières années, la stabilité de l'effectif fait maintenant en sorte que les allocations correspondent à la clientèle réelle du Cégep. Il faut par ailleurs considérer deux autres enveloppes dans l'élaboration des prévisions, soit le réinvestissement dans le réseau de l'éducation et les transferts fédéraux. La confirmation du montant de ces versements reste à venir, mais dans la perspective de présenter un budget reflétant l'ensemble des dépenses et des projets, ils ont été intégrés aux revenus. Dans ce contexte, la subvention correspondant aux dépenses inhérentes aux différents projets du plan de réinvestissement (516 150 \$) a été considérée et une entente de partenariat avec le MELS a été élaborée pour l'obtention d'une somme équivalant à 1 100 655\$.

D'autre part, aux revenus générés par le Service de la formation aux entreprises, un objectif de surplus supplémentaire de 100 000 \$ a été fixé.

Équilibre

À la lumière de l'ensemble des éléments du budget, la prévision budgétaire adoptée par le conseil d'administration est équilibrée et comprend un surplus de 752 840 \$ dédié au remboursement du déficit de la Maison du Prêt d'Honneur.

Budget d'investissement – norme MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque)

Le montant pour 2008-2009 n'a pas encore été confirmé par le Ministère et certains paramètres du modèle de répartition doivent être revus. Comme il faut tout de même procéder à certaines acquisitions, l'allocation a été évaluée selon le pourcentage attribué au Cégep en 2007-2008.

Cette norme du budget d'investissement comprend : l'achat d'équipements informatiques et de logiciels (835 600 \$), le mobilier, l'appareillage et l'outillage (880 460 \$), l'installation ergonomique des postes de travail (10 000 \$) et le fonds de bibliothèque (87 000 \$). De plus, comme il s'agit d'une estimation, une réserve de 71 940 \$ est prévue pour effectuer les ajustements nécessaires en cours d'année. Le budget total est donc de 1 885 000\$

Politiques et règlements

Modifications au Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiants

Des modifications ont été proposées afin de tenir compte des actions en matière de réussite scolaire et pour mieux répondre aux besoins des élèves. Ces modifications sont le résultat de travaux menés en collaboration avec les intervenants impliqués dans le suivi et le cheminement des élèves.

Adoption de la Politique d'évaluation du personnel hors-cadre

Nouvellement créée, cette politique tient compte des pratiques déjà en cours en ce qui a trait à l'évaluation du personnel cadre et hors-cadre au Cégep et s'inspire des meilleures pratiques en la matière dans le réseau collégial.

Modifications à la Politique de formation générale complémentaire

En vigueur depuis 1991, cette politique a fait l'objet de nombreux travaux afin de tenir compte des modifications apportées au *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*. Un projet distinguant la politique et les règles d'application a été élaboré par la Direction des études et le Comité consultatif de la commission des études sur les cours complémentaires.

Ces règlements et politiques sont disponibles sur le site Web du Cégep.

Calendrier des assemblées

Cinq réunions sont prévues pour l'année 2008-2009 :

- 1^{er} octobre 2008
- 26 novembre 2008 (assemblée annuelle)
- 25 février 2009
- 29 avril 2009
- 10 juin 2009

Prochaine réunion

Une assemblée extraordinaire se tiendra le mercredi 18 juin.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la Direction des communications
et des affaires corporatives*